



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 1^{er} juin 2016
(OR. en)

9641/16

EDUC 218
JEUN 42
AUDIO 73
SOC 364

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 30 mai 2016

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 9068/16 EDUC 147 JEUN 37 AUDIO 63 SOC 265

Objet: Développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen
de l'éducation et de la formation
- *Conclusions du Conseil (30 mai 2016)*

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation, adoptées par le Conseil lors de sa 3471^e session des 30 et 31 mai 2016.

Conclusions du Conseil

sur

**le développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation
et de la formation**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT

- l'article 2 du traité sur l'Union européenne qui prévoit que l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités;

TENANT COMPTE

- de la déclaration de Paris, adoptée le 17 mars 2015,¹ qui souligne qu'il importe de *renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes afin qu'ils soient en mesure, s'agissant en particulier de l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, de saisir la réalité, de distinguer les faits établis des opinions, de déceler ce qui relève de la propagande, de résister à toutes les formes d'endoctrinement et aux discours de haine;*

¹ Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, Paris, le 17 mars 2015.

- du rapport conjoint "Éducation et formation 2020" du 15 décembre 2015², qui indique que les suites à donner à la déclaration de Paris constituent une priorité essentielle du nouveau cycle de travail (2015-2020) et prendront la forme d'une *analyse conjointe, d'un apprentissage par les pairs, de rencontres, de la diffusion de bonnes pratiques et de mesures concrètes s'appuyant sur un financement*;
- de la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, du 24 février 2016 relative à la promotion dans l'Union européenne du développement socio-économique et de l'inclusion au moyen de l'éducation³ qui exprime la volonté de *renforcer l'éducation des jeunes aux médias et au numérique ainsi que leur capacité à faire preuve d'esprit critique, tout comme leurs aptitudes sociales et leurs compétences citoyennes*;

ET EU ÉGARD

- à la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁴ qui désigne comme compétences clés que tous les citoyens devraient acquérir: "*la compétence numérique*", qui exige *une attitude critique et réfléchie envers l'information disponible et une utilisation responsable des outils interactifs*; "*les compétences sociales et civiques*", qui comprennent l'aptitude à *comprendre des points de vue différents et une propension à respecter les valeurs des autres*; et "*la sensibilité et l'expression culturelles*" qui englobent *un sentiment d'identité constituant la base d'une attitude respectueuse et ouverte envers la diversité*;

² JO C 417 du 15.12.2015, p. 25.

³ JO C 105 du 19.3.2016, p. 1.

⁴ JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

- aux conclusions du Conseil de novembre 2012 sur la stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants⁵, qui soulignent que *le secteur éducatif et les parents ont également un rôle important à jouer pour aider les enfants à tirer parti de façon utile et créative des possibilités qu'offre l'internet ainsi qu'à repérer les risques auxquels ils sont exposés sur l'internet et à y faire face et que les enseignants et les parents eux-mêmes ont besoin d'aide et de formation non seulement pour se tenir au courant des changements rapides et imprévisibles qui se produisent dans la vie virtuelle des enfants mais également des nouvelles technologies en constante évolution;*

- à la communication de la Commission de janvier 2014 intitulée "Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent"⁶, qui, parmi les principales actions à mener pour prévenir la radicalisation, mentionne *la coopération plus étroite avec la société civile et le secteur privé pour répondre aux défis de l'internet et l'intensification des efforts visant à encourager les jeunes à exercer leur esprit critique vis-à-vis des messages extrémistes;*

- aux conclusions du Conseil de novembre 2014 sur la politique audiovisuelle européenne à l'ère numérique⁷, qui invitent la Commission et les États membres à *promouvoir les bonnes pratiques et la recherche sur l'intégration de l'éducation aux médias dans l'enseignement et la formation, ainsi que dans l'apprentissage non formel et informel;*

⁵ JO C 393 du 19.12.2012, p. 11.

⁶ Doc. 5451/14.

⁷ JO C 433 du 3.12.2014, p. 2.

- aux conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène, qui invitent les États membres et la Commission à apporter un soutien aux jeunes dans la *lutte contre les influences extrémistes sur Internet et dans les médias sociaux* et à développer *leur esprit critique et les connaissances, capacités et compétences pertinentes pour comprendre les différentes sources et projets à l'origine des informations communiquées au public, y compris la propagande et le discours de haine*⁸;

CONSIDÈRE QUE

L'internet - et, en particulier, les médias sociaux - offre des possibilités sans précédent et quasi illimitées de diffusion des connaissances et des idées. En fournissant un accès instantané à de grandes quantités d'informations, ainsi qu'un accès à un large éventail de sources, ces réseaux peuvent influencer de manière significative les opinions, les comportements et les perceptions. Ils servent également de plateforme permettant à tout un chacun de créer, de partager et de publier lui-même un contenu, ce qui contribue à libérer les talents, à favoriser la créativité et à promouvoir l'innovation.

Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par l'accès facile et continu à l'internet, les citoyens, en particulier les jeunes, passant de plus en plus de temps en ligne.⁹ L'importance des communautés et des contacts virtuels - notamment par l'intermédiaire des médias sociaux et des services de messagerie instantanée - va croissant.

⁸ Doc. 9640/16.

⁹ Plus de la moitié de tous les Européens utilisent les réseaux sociaux; la majorité de ces utilisateurs sont jeunes. 84 % des Européens de moins de 30 ans utilisent les médias sociaux et plus la tranche d'âge est basse, plus le pourcentage s'approche de 100 %.

DANS CE CONTEXTE, NOTE ÉGALEMENT CE QUI SUIV

L'éducation aux médias - c'est-à-dire toutes les capacités techniques, cognitives, sociales, civiques et créatives qui nous permettent d'accéder aux formes de médias¹⁰, nouvelles et traditionnelles, d'en avoir une compréhension critique et d'interagir avec eux - est de plus en plus importante. Elle est étroitement liée à l'engagement actif dans la vie démocratique, à la citoyenneté et à l'aptitude à exercer son jugement de manière critique et indépendante ainsi qu'à réfléchir à ses propres actions, et peut ainsi aider les jeunes à mieux résister aux messages extrémistes et à la désinformation.

La compétence numérique, qui implique la maîtrise et l'usage créatif et critique des technologies de l'information et de la communication, constitue un élément essentiel de l'éducation aux médias. Une personne dotée d'un faible niveau de compétence numérique peut se retrouver dans une situation de vulnérabilité, non seulement sur le marché du travail, où la plupart des emplois requièrent un certain niveau de compétence numérique, mais également au sein de la société au sens large. À ce titre, il existe un lien évident entre le renforcement de la compétence numérique et les actions visant à créer des sociétés favorisant davantage l'intégration de tous et la cohésion.

L'éducation aux médias – liée à l'aptitude à lire, à écrire et à communiquer en général – met aussi en jeu d'autres compétences clés, notamment des compétences sociales et civiques qui sont clairement liées à l'esprit critique et qui permettent aux citoyens de valoriser la diversité et de respecter les points de vue et les valeurs d'autrui, mais également la sensibilité et l'expression culturelles qui reposent sur la capacité à comparer sa propre façon d'exprimer ses opinions à celle des autres personnes, y compris celles d'origine culturelle différente.

¹⁰ Ces capacités nous permettent d'exercer notre esprit critique tout en participant aux aspects économiques, sociaux et culturels de la société et en jouant un rôle actif dans le processus démocratique. Ce concept concerne différents médias : télédiffusion, vidéo, radio, presse diffusés sur différents canaux - traditionnels, internet, médias sociaux - et répond aux besoins de toutes les tranches d'âge.

CONSTATE CE QUI SUIV

Alors qu'il devient de plus en plus indispensable d'avoir une compétence numérique, un nombre alarmant de personnes ne disposent toujours pas d'une compétence numérique de base¹¹, ce qui les expose à des risques de chômage et d'exclusion sociale. Cela peut contribuer à engendrer une "fracture numérique" susceptible de conduire à des inégalités sociales et économiques et de poser clairement un défi à nos systèmes d'éducation et de formation.

Si l'internet et les médias sociaux peuvent apporter un grand nombre d'avantages et de possibilités, ils présentent également des menaces et des dangers potentiels, notamment par la mise à disposition en ligne de contenus inappropriés, voire nocifs, pour les enfants et les jeunes, comme les propos incitant à la haine et les contenus qui banalisent la violence. Parmi les autres phénomènes indésirables, on peut citer le pédopiégeage en ligne et le cyberharcèlement, qui peuvent avoir un effet significatif sur le bien-être et le développement des enfants, ainsi qu'une incidence négative sur leurs résultats scolaires.

Les attentats terroristes récemment perpétrés en Europe et d'autres incidents liés à l'extrémisme violent ont suscité des préoccupations particulières quant aux possibilités sans précédent que l'internet et les médias sociaux donnent aux groupes extrémistes de toutes sortes pour diffuser sans entrave des messages d'incitation à la haine et à la violence et pour trouver un public parmi les jeunes défavorisés. Ce type de radicalisation conduisant à la violence revêt souvent une dimension transnationale, les réseaux d'extrémistes mobilisant des jeunes vulnérables par-delà les frontières. Certes, il est peu probable que l'amélioration du niveau d'instruction mette fin à toutes les formes d'extrémisme violent, mais l'éducation et la formation peuvent et doivent contribuer à prévenir la radicalisation.

¹¹ Dans l'UE, 40 % des citoyens n'ont aucune compétence numérique ou ont des compétences numériques faibles, tandis qu'il est estimé qu'un certain niveau de compétences numériques y est exigé pour environ 90 % des emplois. Acquérir ces compétences est donc, pour les travailleurs, en passe de devenir rapidement une condition préalable à l'insertion et au maintien dans le monde du travail.

CONVIENT QUE

Dans le cadre de leur mission générale de préparer les jeunes à la société et au marché du travail, ainsi que de les aider à parvenir à un épanouissement personnel, l'éducation et la formation ont un rôle important à jouer pour aider les jeunes à acquérir une compétence numérique et à devenir demain des citoyens responsables.

L'éducation et la formation ont notamment pour mission essentielle d'inculquer aux jeunes des valeurs fondamentales telles que celles consacrées par le traité sur l'Union européenne, ainsi que de développer et d'entretenir l'ouverture et la curiosité d'esprit, tout en ayant la capacité de penser par soi-même de façon critique, d'exercer un discernement mobilisant des connaissances ancrées dans la réalité, de résister aux messages extrémistes, à l'endoctrinement et à la désinformation et de contrer ces phénomènes.

Pour que le personnel enseignant et les formateurs conservent leur compétence, il est primordial qu'à tous les niveaux, ils suivent le rythme de ces évolutions rapides et qu'ils fournissent aux apprenants les compétences – connaissances, aptitudes et attitudes – et les valeurs dont ils ont besoin pour accéder aux informations et à d'autres contenus dans les médias, les interpréter, les produire et les utiliser, notamment dans le contexte de l'internet et des médias sociaux, de façon sûre et responsable.

Les approches complètes englobant tous les acteurs intervenant dans le processus éducatif ainsi que les autres acteurs concernés peuvent s'avérer très importantes, dans la mesure où l'apprentissage d'une utilisation responsable de l'internet et des médias sociaux a souvent lieu en dehors de la salle de classe dans un contexte non formel ou informel.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À

1. Inciter à accorder, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, une attention suffisante au développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique, notamment sous la forme d'une éducation à la citoyenneté et aux médias.
2. S'efforcer d'élever la compétence numérique des apprenants quel que soit leur âge, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, dans la mesure où il s'agit d'une condition préalable importante au renforcement de leur capacité à participer activement à la vie démocratique de nos sociétés modernes, ainsi qu'à l'amélioration de leur capacité d'insertion professionnelle.
3. Envisager d'utiliser, outre les cadres et outils nationaux, le cadre européen de compétences numériques pour les citoyens et le cadre de compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe, ainsi que le cadre d'évaluation mondial d'éducation aux médias et à l'information de l'UNESCO.
4. Promouvoir les environnements d'apprentissage socialement sûrs, tant en ligne que hors ligne, où les questions controversées peuvent être débattues ouvertement et où la liberté d'expression est préservée, et donner aux enseignants les moyens de lancer et de modérer de tels débats.
5. Aider, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation, les enseignants et les directeurs d'établissement à développer, grâce à la formation initiale et au perfectionnement professionnel continu, leurs propres compétences numériques, ainsi que les compétences pédagogiques nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies et les ressources pédagogiques libres dans leur enseignement, et à aborder les questions de l'éducation aux médias et de l'esprit critique face à des apprenants de tous les âges et de tous les milieux.

6. Travailler avec les parents et les autres acteurs de la société au sens large afin de réduire le fossé numérique entre générations, et de favoriser une culture commune de dialogue et de compréhension mutuelle.
7. Renforcer le dialogue, la coopération et les partenariats entre le secteur de l'éducation et de la formation et celui des médias – notamment les journalistes – ainsi qu'avec l'ensemble des autres parties prenantes concernées, dont la société civile et les mouvements de jeunesse, étant entendu que développer efficacement l'éducation aux médias et l'esprit critique suppose une approche multidisciplinaire et que les contextes d'apprentissage non formels et informels peuvent jouer un rôle important en la matière.
8. Encourager des modes innovants, créatifs et participatifs permettant de développer l'éducation aux médias et l'esprit critique dans l'éducation et la formation, par exemple au moyen de projets de recherche et en explorant le potentiel que peuvent offrir la culture et les arts, les approches interculturelles et la réalisation de médias scolaires, comme moyens de renforcer une ouverture aux autres cultures et une citoyenneté active.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À

1. Continuer, dans le contexte du cadre stratégique "Éducation et Formation 2020", de promouvoir l'apprentissage en équipe, notamment en collectant et en faisant connaître les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation aux médias et de l'esprit critique, tout en veillant en particulier à atteindre effectivement les apprenants défavorisés ainsi que ceux risquant d'être marginalisés.
2. Veiller, au niveau de l'UE, à la cohérence des politiques dans le domaine de l'éducation aux médias, de manière à ce que les travaux d'experts réalisés dans les différents domaines d'action pertinents, tels que l'éducation, les politiques de la jeunesse, de la culture et de l'audiovisuel ainsi que celles menées dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, soient complémentaires, tout en tenant compte des spécificités du secteur de l'éducation et de la formation.

3. Soutenir les efforts déployés en vue de doter les enseignants des compétences et outils nécessaires pour efficacement aborder l'éducation aux médias et l'esprit critique avec des apprenants de tous les âges et de tous les milieux, notamment en utilisant le portail "School Education Gateway" et en favorisant l'apprentissage en équipe au moyen de la plateforme e-Twinning.
4. Poursuivre la coopération avec d'autres enceintes multilatérales telles que le Conseil de l'Europe¹², l'UNESCO et l'OCDE, et prendre en considération le travail qui y a été fait, car les défis traversent les frontières et affectent les pays à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.
5. Encourager à tirer parti des possibilités de financement offertes par l'ensemble des fonds et des programmes pertinents de l'UE – dont Erasmus+, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les fonds structurels et d'investissement européens, Horizon 2020, Europe créative et Citoyens pour l'Europe – pour soutenir ces efforts.

¹² Notamment dans le contexte de la stratégie sur les droits de l'enfant (2016-2021), telle qu'adoptée le 2 mars 2016 par le Comité des Ministres, qui aborde la question de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en matière numérique.